

SCI ou SARL ?

Par **song**, le **25/09/2007** à **10:57**

Bonjour,

Je suis en train de monter avec ma copine, un projet de construction vente de petit collectif (maisons individuelles) pour un investissement d'environ 1 million d'euros ! Est-ce qu'une SCI de construction vente est bien adaptée à ce projet ? et comment est-elle taxée sur la plus value ?

Ce que je ne comprend pas c'est qu'une SCI ne doit pas avoir un but commercial, mais dans la construction vente on réalise de fortes plus values, n'est-ce pas considéré comme du commerce ?

Je ne devrais pas m'orienter vers un SARL ?

Merci

Par **jeeecy**, le **25/09/2007** à **11:08**

hello

vu ton projet et son montant, je ne peux que te conseiller d'aller voir un spécialiste en la matière : soit un notaire, soit un avocat spécialiste en droit des sociétés et en droit fiscal

ils seront à même de te conseiller telle ou telle structure avec leurs avantages et inconvénients

Par **Olivier**, le **25/09/2007** à **13:21**

Une SCI peut très bien opter pour la soumission à l'impôt commercial, donc je pense que en l'occurrence pour une construction vente il vaut mieux opter pour le choix de la SCI de construction vente, qui est faite pour ça. Pour ce qui est des plus values, ben c'est de la plus value immobilière à 27 % si vous êtes à l'IR, du résultat et donc de l'IS à 33 1/3 % si vous êtes à l'IS me semble-t-il...